



EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

DE 2006 A 2008

AU SEIN DES RESIDENCES HABITAT JEUNES DE BRETAGNE

En 2008 nous comptons 53 résidences sociales et antennes, l'ensemble représente **3 050 places** où se sont succédés **7 342 jeunes**. Il a été enregistré **4994 nouveaux résidents**.

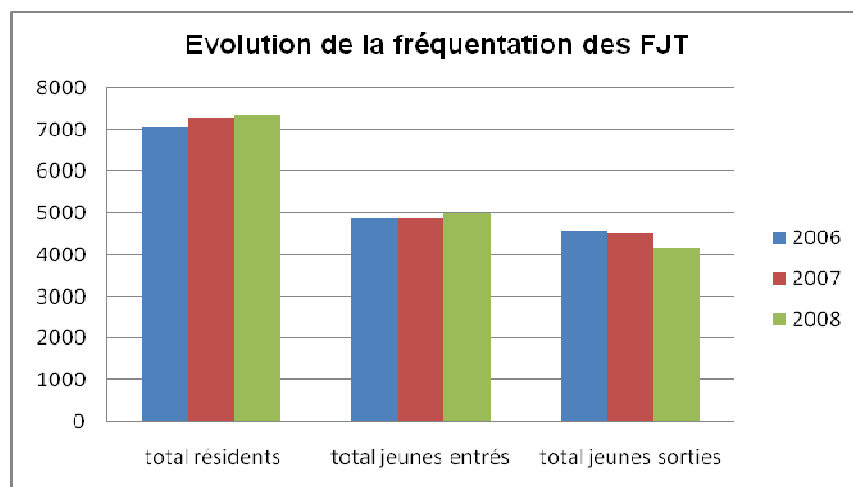
Ce document présente un comparatif des caractéristiques des jeunes entrés entre 2006 et 2008 et de ceux sortis cette même période. Elles sont extraites de l'outil « observatoire de la population » complété chaque année par les résidences habitat jeunes.

NB : les données non renseignées n'apparaissent pas. Elles ne sont pas suffisamment significatives. Aussi, nous n'avons pas souhaité les indiquer pour une meilleure lisibilité.

Une fréquentation en constante progression

Une augmentation liée entre autres, au cours de la période 2006-2008, par la **réalisation de 59 logements FJT** :

- Concarneau : 17 logements FJT ouverts de fin 2006 à fin 2007.
- Plonéour Lanvern : 12 logements FJT ouverts le 01/12/2008.
- Lamballe : 20 logements FJT ouverts en mars 2007.
- Noyal Châtillon sur Seiche : 10 logements FJT ouvert le 1^{er} septembre 2007.



En 2008, 265 jeunes supplémentaires ont été accueillis au sein des résidences habitat jeunes.

Depuis 2006, 16 960 jeunes ont résidé en FJT dans toute la Bretagne, une large part d'entre eux en Ile et Vilaine (45%) l'offre y étant plus développée.

Constatons que sur cette période le taux de résidents entrants reste stable (70 %), alors que le nombre de sorties baisse. Le maintien du taux d'entrants est rendu possible par une augmentation du nombre de places.

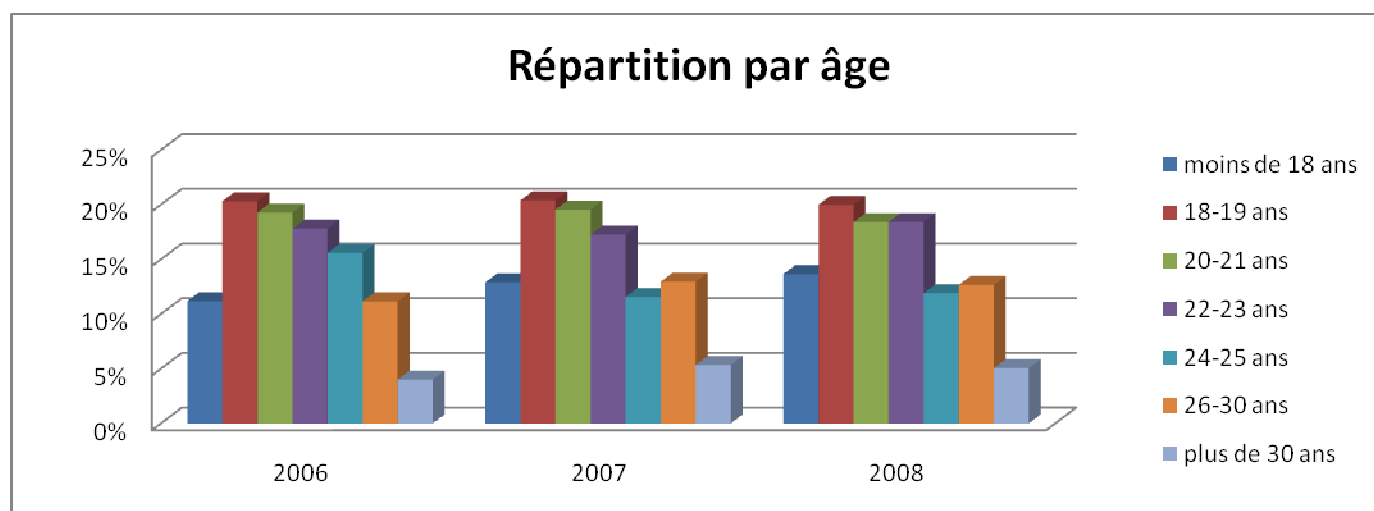
Au niveau départemental, seul Le Morbihan connaît une baisse du nombre de résidents accueillis celle-ci résulte en partie de la fermeture des bâtiments du Polygone à Lorient en vue d'une démolition fin 2007.

Départements	Evolution du nombre de résidents accueillis entre 2006 et 2008
Côtes D'Armor	+ 13% (143 personnes)
Morbihan	- 12% (174 personnes)
Ile et Vilaine	+ 6,7% (210 personnes)
Finistère	+ 6% (86 personnes)

Le maintien d'une population majoritairement masculine âgée principalement de 18 à 23 ans

La plus forte représentation des hommes par rapport aux femmes est une tendance qui n'évolue pas ou peu entre 2006 et 2008. La part des hommes avoisine les 64% et celle des femmes est d'environ 36%. Sur certains départements, on observe une répartition plus proche de l'équilibre notamment dans le Finistère (55% d'hommes et 45% de femmes) et dans quelques résidences habitat jeunes des autres départements de la Région.

Les raisons qui peuvent être avancées sont celles de la qualité de la structure en termes d'image, de confort mais aussi de sécurisation.



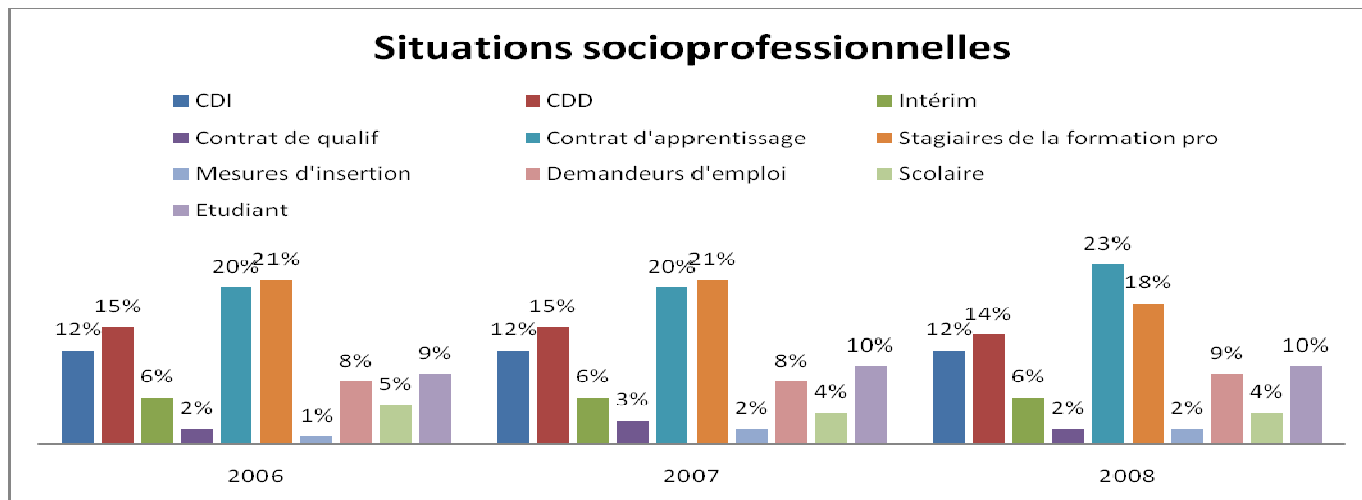
En 2008, 56% des jeunes entrés en résidence habitat-jeunes étaient âgés de 18 à 23 ans (inclus) contre 57% en 2006 et 2007. Comme les années précédentes, selon les départements certaines tranches d'âges sont plus importantes que d'autres. C'est le cas des moins de 18 ans qui sont plus représentés par rapport à la moyenne régionale en Ile et Vilaine et dans le Morbihan où l'accueil de jeunes apprentis est supérieur aux autres départements. L'accueil croissant des 26 – 30 ans peut s'expliquer par l'évolution des modes d'habiter des jeunes qui connaissent des difficultés au sein du marché de l'emploi et donc du logement, et qui quittent de plus en plus tard le logement familial.

	Part des moins de 18 ans en 2008	Evolution 2006/2008	Part des 18-23 ans en 2008	Evolution 2006/2008	Part des plus de 25 ans en 2008	Evolution 2006/2008
Côtes d'Armor	13%	+ 4 points	55%	-3 points	21%	+ 4 points
Finistère	7%	- 1 point	56%	- 1 point	22%	+ 3 points
Ile et Vilaine	18%	+ 5 points	57%	- 2 points	14%	+ 1 point
Morbihan	9%	- 3 points	60%	+ 6 points	16%	+ 2 points

Entre 2006 et 2008, la part des jeunes âgés de moins de 18 ans ne cesse d'augmenter en Ile et Vilaine et dans les Côtes d'Armor. Les plus de 25 ans occupent une place croissante dans l'ensemble des départements sur cette période contrairement aux personnes de 18 – 23 ans à l'exception du Morbihan.

Une mixité de formations et de statuts socioprofessionnels

52% des jeunes entrés en 2008 avaient un niveau bac ou supérieur au bac et 28% des jeunes avaient un niveau CAP / BEP. Sur le plan régional, les tendances 2006 et 2007 sont sensiblement les mêmes. On rencontre une grande diversité des niveaux de formation.

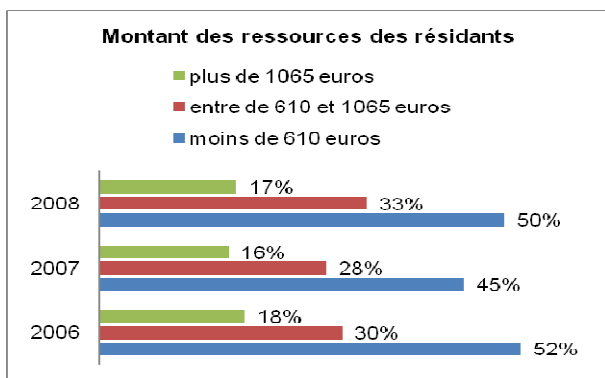


62% des jeunes entrés en résidence en 2006 étaient actifs, 64% en 2007 et 64% en 2008. Parmi eux, on observe une diversité des statuts qui restent souvent précaires. Le statut d'apprenti ne cesse de croître (+ 3 points). La part des personnes en CDD est stable. Celle des demandeurs d'emploi connaît une légère hausse (8% en 2006 et 2007, 9% en 2008).

Certains statuts sont plus représentés selon les départements et selon les villes.

Les apprentis sont fortement représentés au sein des FJT d'Ille et Vilaine et dans le Morbihan. La part de jeunes en CDD et contrat d'intérim est plus importante dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère. Dans ce dernier département, on compte aussi une part plus importante de résidents en situation de recherche d'emploi lors de leur entrée en FJT.

Des revenus faibles et aléatoires

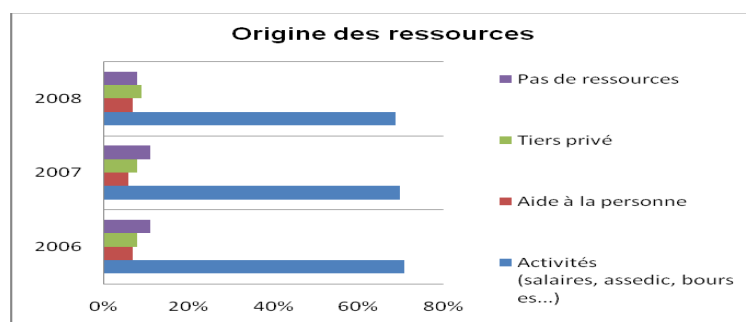


La majorité des jeunes en résidence étant actifs ou en formation professionnelle, ils ont pour principale source de revenus le produit de leur activité.

Une grande part d'entre eux sont au début de leur insertion professionnelle et ont donc souvent des statuts précaires et temporaires. Sans grande variation entre 2006 et 2008, **près de la moitié continue à percevoir moins de 610 euros par mois et près des 3/4 moins du SMIC net (1047 €).**

Pour rappel, le seuil de pauvreté relative défini par l'INSEE est de 757 € pour une personne seule en France.

Au regard de ces faibles niveaux de ressources, il faut rappeler l'importance du versement de l'APL-foyer et du Loca-pass pour la sécurisation des parcours.

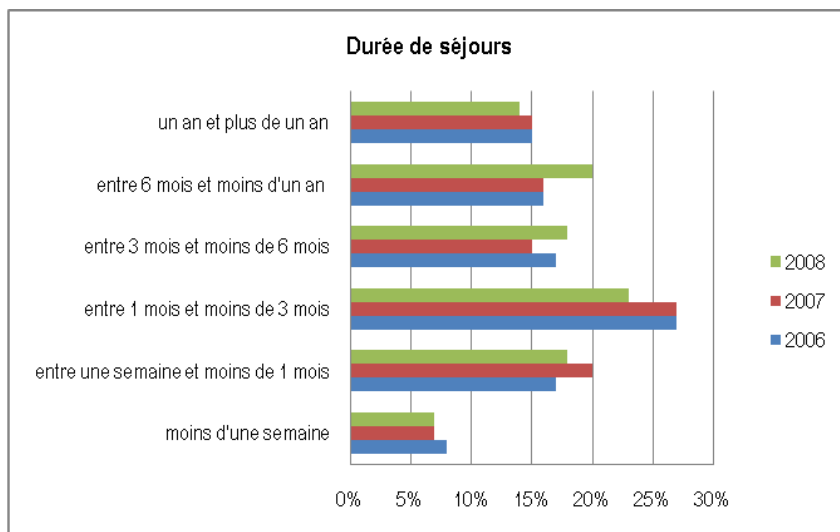


Une constante depuis plusieurs années : des statuts professionnels temporaires et des niveaux de ressources faibles et incertains des jeunes entrants, difficilement compatibles avec les conditions d'accès au logement de droit commun.

Des durées de séjours variables conditionnées par le statut socioprofessionnel des jeunes, leur capacité financière à quitter la résidence et la situation du marché du logement

Près de la moitié des jeunes sortis des résidences entre 2006 et 2008 ont effectué un séjour supérieur ou égal à 3 mois.

La durée de séjour la plus fréquente est de 1 mois à moins de 3 mois. C'est une durée intermédiaire en baisse en 2008.

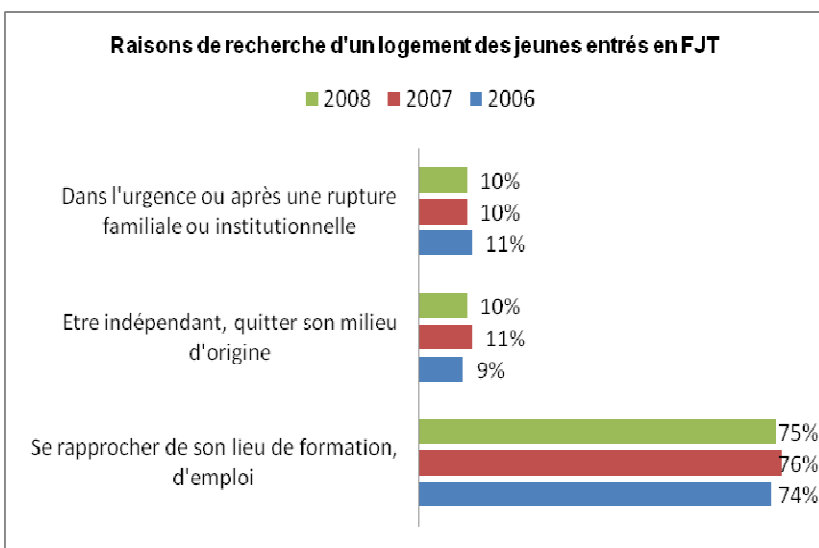


Nous constatons que les courts séjours de moins de 3 mois diminuent. Les séjours de plus de 3 mois ont tendance à augmenter. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés :

- de meilleures réponses aux attentes des jeunes (logements réhabilités ou récents) et de meilleures prestations fournies.
- un marché du logement qui reste tendu dans certaines parties du territoire.
- des situations socio-économiques des résidents qui rendent difficile leur sortie vers le logement de droit commun.

Entre 2006 et 2008, les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan ont une évolution comparable des durées de séjours avec une augmentation des durées supérieures à 3 mois. L'inverse se produit dans le Finistère et les Côtes d'Armor.

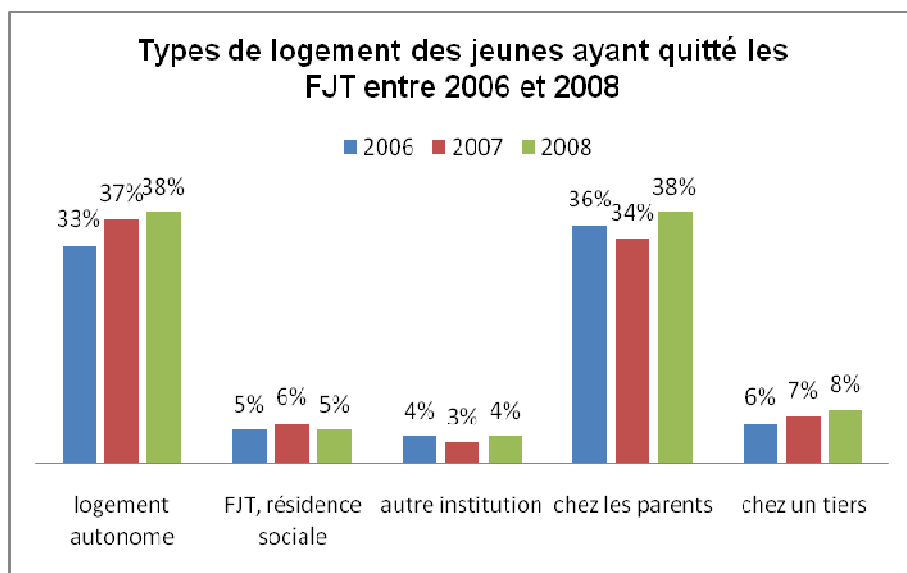
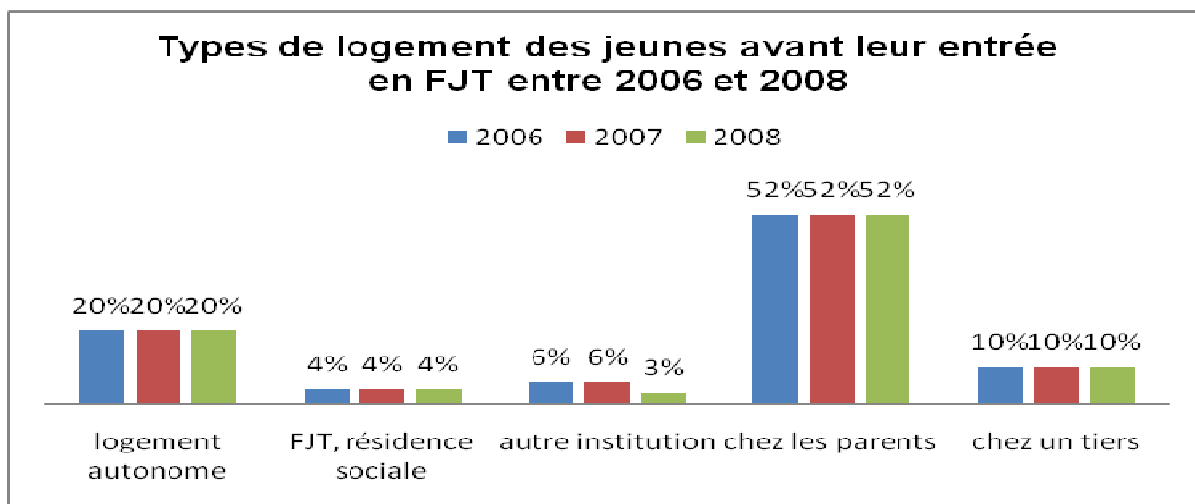
Le passage en FJT continue à répondre aux besoins de mobilité des jeunes, favorise leur décohabitation, leur autonomisation et joue un rôle de pré-installation des jeunes sur le territoire



Entre 2006 et 2008, à l'entrée en résidence habitat jeunes, près de ¾ des jeunes sont en mobilité. Se rapprocher du lieu de formation ou de travail est la volonté première qu'ils expriment.

Situés à proximité des lieux de formation ou des zones d'emploi, les FJT et leurs antennes permettent ainsi de répondre aux besoins en mobilité des jeunes. Cette offre habitat jeunes n'oublie pas non plus les jeunes désirant un logement plus autonome (autour de 10%) et ceux en situation de recherche d'un logement d'urgence (autour de 10%).

C'est une constante sur 2006, 2007 et 2008, plus de la moitié des entrants habitait au domicile parental et seulement 20% d'entre eux occupait précédemment un logement autonome de droit commun.



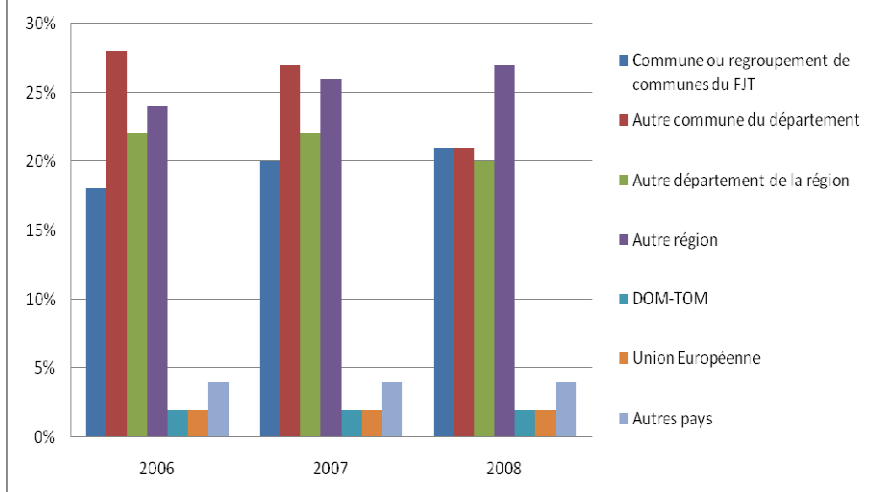
A leur sortie, de manière croissante sur la période donnée, les jeunes accèdent à un logement autonome. Aussi, ils sont peu nombreux à venir d'un autre FJT et à sortir vers un autre établissement.

La mission d'autonomisation des jeunes se poursuit au sein des résidences habitat jeunes.

Le Finistère se démarque de l'évolution des types de logements des jeunes avant leur entrée en résidence habitat jeunes. Ainsi, moins de la moitié des jeunes quitte le domicile parental pour entrer en FJT et cette tendance baisse régulièrement depuis 2006. Cette dynamique est compensée par le fait d'habiter chez un tiers (16% en 2008). Les jeunes connaîtraient donc de plus grandes difficultés et anticiperaient leur parcours résidentiel avant leur entrée en résidence habitat jeunes.

En Ile et Vilaine, un peu plus de 40% des jeunes quitte le FJT et retourne chez leurs parents. La part conséquente d'apprentis dans ce département explique cette tendance. Dans les Côtes d'Armor et le Finistère, cette statistique est en diminution. Entre 2006 et 2008, sur l'ensemble de la région la part de jeunes s'installant dans un logement autonome est croissante.

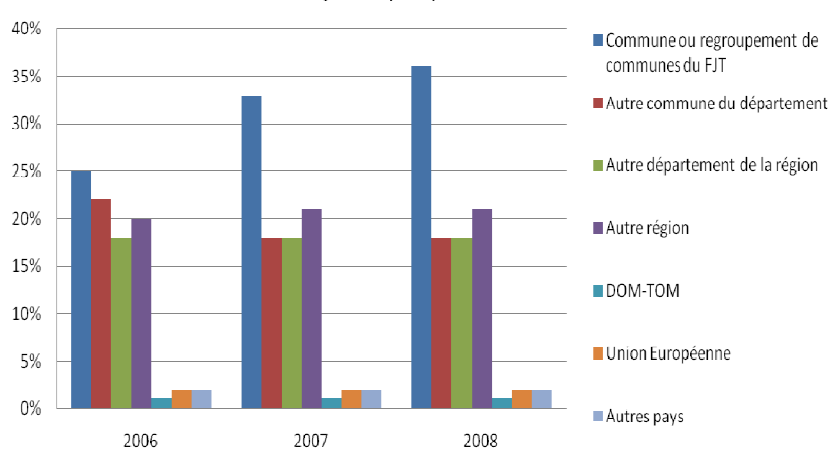
Origine résidentielle des jeunes avant leur entrée en FJT entre 2006 et 2008



Parmi les jeunes entrés, chaque année la part de jeunes venant de communes ou regroupement de communes du FJT augmente à l'inverse celle dont l'origine résidentielle est une autre commune du département chute (28% en 2006 à 21% en 2008). Même si on reste sur une population majoritairement bretonne, les jeunes venant d'autres régions sont de plus en plus nombreux (23% en 2006, 27% en 2008). Soulignons la forte attractivité du département de l'Ille et Vilaine qui attire des jeunes d'autres régions.

On constate une croissance importante des jeunes qui décident de rester habiter sur la commune ou leur agglomération (25% en 2006 à 36% en 2008). Les FJT ont donc aussi un rôle d'implantation des jeunes sur leur territoire. Le passage en résidence habitat jeunes, souvent dans une ville nouvelle, constitue pour plusieurs jeunes un véritable tremplin vers l'accès au logement dans le parc public ou dans le parc privé de droit commun.

Lieu d'habitation des jeunes ayant quitté les FJT entre 2006 et 2008



Dans le Finistère, les jeunes après leur passage en résidences habitat jeunes, pour presque la moitié d'entre eux (45% en 2008), habitent dans la commune ou le regroupement de communes du FJT ce qui est supérieur au pourcentage régional. Cette évolution est moins marquée dans les autres départements où 1 jeune sur 5 s'installe dans une autre commune du département et où 1 jeune sur 5 quitte la Région.

Dans le parcours résidentiel des 16 – 30 ans, les associations habitat jeunes ont un rôle d'accompagnateur dans le processus de socialisation des jeunes par l'habitat. Pour les jeunes résidents en mobilité sociale, géographique et/ou professionnelle, l'ensemble de l'offre habitat jeunes représente pour eux une étape dans leur parcours d'autonomisation.

Les différents acteurs du réseau mettent tout en œuvre pour aider les jeunes à bâtir un projet d'avenir, à préparer leur entrée dans la vie. Les actions individuelles et collectives menées aux sein des résidences habitat jeunes, lieux de socialisation, permettent aux jeunes d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être nécessaires au développement de leur autonomie.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

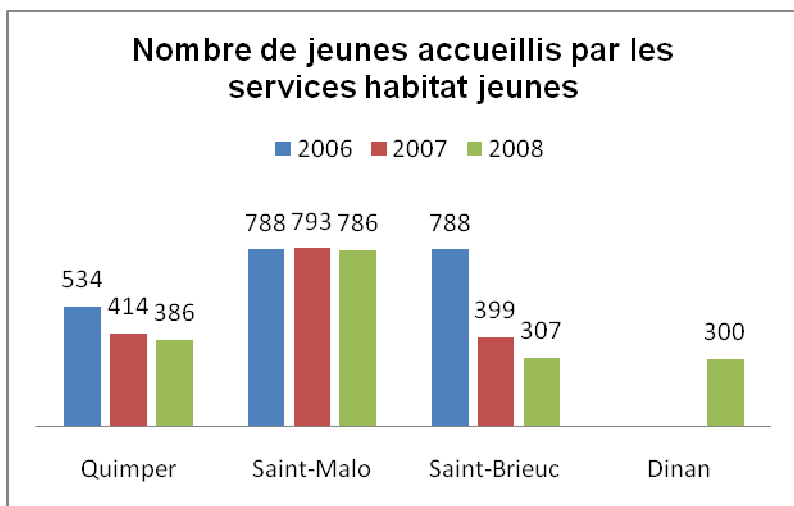
DE 2006 A 2008

AU SEIN DES SERVICES HABITAT JEUNES DE BRETAGNE

Les services habitat jeunes : un panel de missions pour répondre aux besoins des jeunes en matière de logement

Le rôle des services habitat jeunes au regard des actions menées par les quatre structures de la région (CLLAJ de Dinan, CLLAJ de Saint-Brieuc, Point Logement Jeunes du Pays de Saint-Malo, Comité Pour l'Habitat des Jeunes de Quimper), est de mettre en œuvre un plan stratégique de maintien dans le logement ou d'accèsion à un logement adapté à l'histoire du jeune et à ses compétences. Leur mission principale est d'**accueillir** la demande d'habiter des jeunes, de les **informer** et de les **orienter** vers les réponses logements et dispositifs adaptés parfois gérés par le service.

En 2008, les services habitat jeunes ont été sollicités par **1 779 jeunes**.

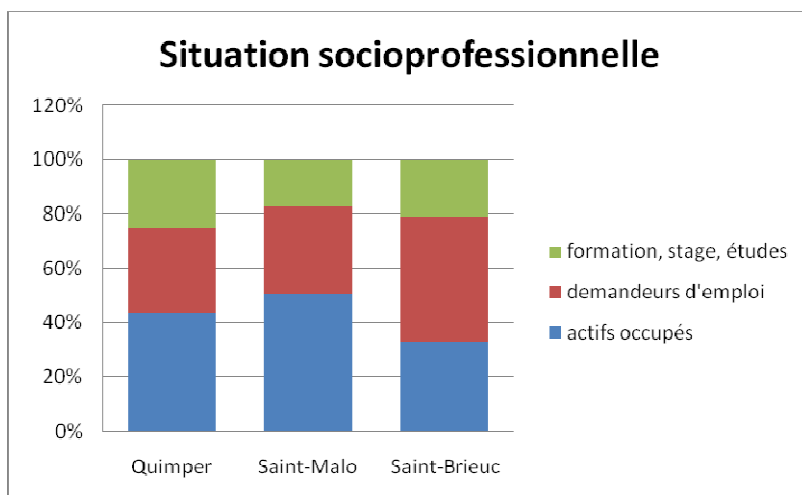


Au regard de ce graphique, le nombre de jeunes accueillis diminue à Saint-Brieuc et à Quimper et il se stabilise à Saint-Malo.

Ces baisses peuvent s'expliquer par le vieillissement de la population locale, par un marché locatif plus favorable à la location de petits logements, et par la réduction du dépôt de garantie à un mois qui facilite l'accès au logement des jeunes.

Principalement, les deux tiers des jeunes qui s'adressent aux services habitat jeunes sont originaires de la Communauté d'Agglomération ou du Pays où siège la structure (77% pour le CLLAJ de Saint-Brieuc, 64% pour le PLJ du pays de Saint Malo et 60% pour le CPHJ de Quimper). **L'emprise locale est très forte.**

Une grande majorité des jeunes s'adressant aux services habitat jeunes font le souhait d'emménager dans un logement autonome malgré les difficultés financières et matérielles qu'ils peuvent connaître. Il faut rappeler que dans chacun de ces services, 30 à 45% des jeunes accueillis n'ont pas d'activité professionnelle. Parmi les actifs, un individu sur cinq est en CDI.



Les missions des services habitat se traduisent par :

- **l'aide au maintien dans le logement** : demandes d'aides financières par le Fonds de Solidarité Logement (100 dossiers), aides de la CAF (APL, APL-foyer).
- **l'aide à la recherche du logement** le plus adapté (statut, superficie, niveau de loyer selon les revenus, type de logement, localisation...) à la situation de chaque jeune.
- **l'aide à l'accès au logement** :
 - . **Constitution de dossiers LOCAPASS** (243 dossiers),
 - . **Gestion de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)** à des fins de suivis individuels de personnes défavorisées dans l'accès à un logement de droit commun.
 - . **L'intermédiation** est aussi un moyen de sécuriser l'accès au logement, dans ce but, les services habitat jeunes font le lien entre propriétaires et locataires (gestion des conflits, information et accompagnement des bailleurs et des locataires, prospection et constitution d'une bourse au logement).
 - . **gestion locative de logements sous différents statuts** :
 - . Les services habitat jeunes de Quimper, Dinan et de Saint-Malo gèrent des logements en ALT (**Allocation au Logement Temporaire**) qui permettent d'accueillir dans l'urgence des personnes rencontrant des problèmes d'ordre économique, financier et personnel. En 2008, 42 personnes ont bénéficié de ce dispositif. L'accompagnement de ces personnes est parfois soutenu par le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes).
 - . **sous-location** de logements du parc public ou du parc privé conventionné (Programmes Sociaux Thématiques) ou non. L'ensemble représente pour les quatre services habitat jeunes **240 logements**.

Enfin, un partenariat avec les offices publics HLM et les collectivités territoriales permet la sortie de ménages vers le parc social classique.

Deux actions individuelles particulièrement intéressantes sur le territoire :

- La constitution d'un observatoire de la demande d'habiter et des solutions offertes à Saint-Malo.
- La tenue d'un forum logement des jeunes sur une journée à Quimper qui a réuni en 2008, 262 jeunes et une vingtaine de partenaires (CAF, Ville, CG, OPAC, CROUS, FJT,...).

Les services habitat jeunes participent à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat des jeunes en intervenant sur plusieurs axes : le logement, la socialisation et l'autonomisation des jeunes.